

Monsieur Marc GUILLAUME
Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
5, rue Leblanc,
75015 Paris

Saint-Denis, le 26 AOÛT 2024

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France concernant la demande de « baignade » en Seine à Paris, au niveau du Bras Marie, le 27 août 2024.

Cette manifestation organisée par la Ville de Paris a pour objectif, en amont des Jeux Paralympiques de Paris, de remercier les équipes des collectivités et établissements ayant contribué au « plan Baignades ». Pour mémoire, la baignade reste interdite en Seine et en Marne et les baignades héritages sont prévues à horizon 2025.

Cette manifestation consiste à organiser une activité de type compétition de natation en eau libre d'1h30, de 9h à 10h30 permettant d'accueillir environ quatre cents participants, sur invitation de la ville de Paris et ayant rempli une attestation sur l'honneur stipulant un savoir nager de 50 mètres minimum.

Pour cette manifestation, un arrêt de la navigation a été demandé de 08h00 à 11h30 le 27 août 2024.

La zone de baignade d'environ 2500 m² sera située entre le Pont de Sully et le Pont Marie. Elle est représentée en annexe 1. Un ponton de 24,63m de long et 4,43m de large sera mis en place et destiné à l'entrée et à la sortie de la baignade.

La surveillance sera assurée depuis l'espace de baignade par des secouristes sur quai et sur bateau médicalisé.

Deux bateaux seront positionnés en amont et en aval de la zone de manifestation aquatique, au niveau du Pont de Sully et du Pont Marie, afin de fermer la navigation.

Six douches seront mises à disposition des participants à proximité de l'accueil et des vestiaires.

Cette manifestation aquatique expose les participants à un contact prolongé avec l'eau de la Seine.

Afin d'émettre un avis sur le niveau de la qualité de l'eau de la Seine pour ce type d'activité de natation, l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France se base sur les dispositions de la directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, dite Directive « Baignades ».

La qualité de l'eau est ainsi évaluée sur le plan bactériologique par le suivi de deux germes témoins de contamination fécale : les entérocoques intestinaux et Escherichia coli. Ces deux germes, indicateurs du risque sanitaire associé aux diverses utilisations de l'eau, témoignent de sa contamination par les excréments. Leur présence peut être associée à d'autres germes pathogènes comme le virus de l'hépatite A, le SARS-CoV-2, des bactéries de type Pseudomonas aeruginosa, les staphylocoques ou les leptospires.

Les critères de qualité d'eau établis par la directive « Baignades » étant les critères sanitaires existants pour juger, au regard des risques pour la santé humaine, de la qualité d'une eau douce naturelle dans laquelle des personnes sont susceptibles de se baigner et de nager, l'ARS estime qu'il est nécessaire de respecter au minimum le niveau « qualité d'eau suffisante » de cette directive, ce qui correspond aux seuils suivants :

- E.coli : 900 UFC¹/100mL ;
- Entérocoques intestinaux : 330 UFC/100 mL.

L'ARS rappelle que la directive « Baignades » prévoit que les eaux d'une qualité insuffisante doivent faire l'objet d'une interdiction de baignade.

Au vu des travaux de grande ampleur réalisés en vue d'améliorer la qualité de l'eau de la Seine, il a été décidé de considérer uniquement les données de qualité de l'eau depuis le 1^{er} juin 2024 au niveau du Bras Marie (Pont de Sully, rive droite). Les données de qualité d'eau au niveau du Quai Saint-Bernard, situé rive gauche en amont du Bras Marie, ont également été examinées. Les résultats ont été intégrés jusqu'aux prélèvements du 24 août 2024 pour formuler le présent avis.

Des prélèvements d'eau aux fins d'analyses ont été réalisés par Eau de Paris, pour le compte de la Ville de Paris, en différents points et selon plusieurs méthodes d'analyses :

- les méthodes d'analyses normées : ISO 9308-3 pour E. Coli et ISO 7899-1 pour les entérocoques ;
- les méthodes colilert et enterolert.

Les méthodes normées, ISO 9308-3 pour E. Coli et ISO 7899-1 pour les entérocoques, sont les méthodes de référence pour l'analyse des deux indicateurs de contamination fécale dans les eaux de surfaces, introduites par l'annexe I de la directive 2006/7/CE), concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade. Les méthodes de type colilert et enterolert permettent une analyse rapide des échantillons d'eau. Toutefois, elles ne sont pas réglementaires. La cartographie des points de prélèvements est détaillée en annexe 2.

Ainsi, des prélèvements aux fins d'analyses selon les méthodes colilert et enterolert ont été réalisées de façon quotidienne :

- du 1^{er} juin 2024 au 30 juin 2024 au niveau du Pont de Sully - rive droite amont,
- depuis le 1^{er} juillet 2024 au niveau du Pont de Sully- rive droite aval et au niveau du Quai Saint-Bernard.

L'ensemble des résultats ont été transmis à l'ARS. L'annexe 3 présente les statistiques établies par l'ARS IdF sur cette base : minimum, maximum, moyenne, médiane, percentile 90, percentile 95 pour les analyses quotidiennes réalisées au niveau du Pont de Sully (rive droite, amont) en juin 2024, au niveau du Pont de Sully- rive droite aval pour juillet 2024 et août 2024. L'annexe 3 présente également l'intégralité des données brutes transmises pour la période à compter du 1^{er} juillet 2024 pour les points de prélèvement « Pont de Sully- rive droite aval » et « Quai saint-Bernard – rive gauche ».

D'autres prélèvements aux fins d'analyses selon les méthodes normalisées ont été réalisés de façon hebdomadaire depuis le 1^{er} juin 2024 :

- Au niveau du Pont de Sully – rive droite amont,
- Au niveau du Pont de Sully – rive droite aval,
- Au niveau du Quai Saint-Bernard.

Les résultats bruts issus de ces prélèvements sont présentés en annexe 4.

Après examen de l'ensemble des données, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émet les remarques suivantes :

- L'ARS regrette l'absence d'un suivi quotidien sur deux points répartis sur cette zone, qu'elle avait déjà sollicité sans succès dans le cadre de la baignade inaugurale du 17 juillet, et qui lui aurait permis d'étayer son avis.
- L'analyse des résultats confirme la variabilité dans le temps de la qualité de l'eau de la Seine au niveau de l'unique point de suivi existant sur la zone considérée. Les concentrations mesurées varient ainsi :
 - de 134 à 19863 NPP²/100mL pour E.coli,

¹ UFC = unité formant colonie.

² NPP = nombre le plus probable. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, « Les références de qualité applicables aux eaux de baignade sont exprimées en UFC/100 mL. Dans la mesure où la directive européenne 2006/7/CE qui traite de la gestion de la qualité des eaux de baignade, autorise dans son annexe 1 le recours aux méthodes NPP, il apparaît que les dénombrements produits par ces méthodes

- de 20 à 6867 NPP/100mL pour les entérocoques.
- Les données issues de cette surveillance montrent que la qualité de l'eau est, sur ce nombre de prélèvements et au regard des critères de la directive 2006/7/CE, donc en considérant les percentiles 90 et 95, insuffisante au niveau du bras Marie sur l'ensemble de la période considérée (1^{er} – 30 juin 2024 pour le point Amont, comme 1^{er} juillet-24 août pour le point Aval). Ces résultats insuffisants peuvent être expliqués par des conditions climatiques défavorables³.
- Une tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine peut être constatée au niveau du Bras Marie (Pont de Sully, rive droite) depuis le 28 juin 2024 : la qualité de l'eau est ainsi suffisante depuis cette date à l'exception des prélèvements des 30/06, 07/07, 10/07, 12/07, 13/07, 14/07, 17/07, 22/07, 27/07, 28/07, 29/07, 02/08, 03/08, 04/08, 18/08, 19/08 et 21/08.
- La qualité de l'eau de la Seine est suffisante depuis le 22 août au niveau du Bras Marie (Pont de Sully, rive droite aval) comme au niveau du Quai Saint-Bernard.

L'ARS considère que l'ensemble des données met en évidence une amélioration notable de la qualité de l'eau de la Seine au niveau du Bras Marie depuis le 28 juin 2024. Quelques dépassements ponctuels conjoncturels ont certes été constatés mais la situation était rétablie dans les 24 à 48 heures suivant la fin du phénomène pluvieux.

Sous réserve que les prochains résultats au niveau du Bras Marie montrent que la qualité de l'eau de la Seine reste de qualité suffisante, l'ARS considère que l'évènement pourra être organisé aux conditions suivantes :

- L'évènement devra être reporté en cas d'orage ou de fortes pluies la veille ou le jour de l'épreuve ou en cas de fortes dégradations visuelles de l'eau (algues, animaux morts, mousses...);
- Un dispositif d'information des participants devra être prévu sur les risques sanitaires encourus lors d'une activité de baignade en eau douce naturelle, notamment si ceux-ci sont porteurs de plaies. Ce dispositif devra les inviter à consulter un médecin en cas d'apparition de fièvre et/ou de troubles de santé tels que des pathologies digestives, cutanées ou ORL ou tout autre symptôme dans les jours suivant l'activité ; une attention particulière devra être portée sur le risque de leptospirose (maladie grave, qui nécessite un diagnostic et une prise en charge médicale rapide) ;
- Des douches avec savon, voire savon désinfectant, à prendre après l'épreuve, devront être mises à disposition en nombre suffisant. Cette recommandation s'étend à l'ensemble des personnes susceptibles d'entrer en contact avec l'eau (plongeurs, secouristes).

J'insiste par ailleurs sur la communication à prévoir à destination du grand public et des collectivités franciliennes rappelant que la baignade pour tous en Seine ou en Marne reste interdite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice générale adjointe
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France



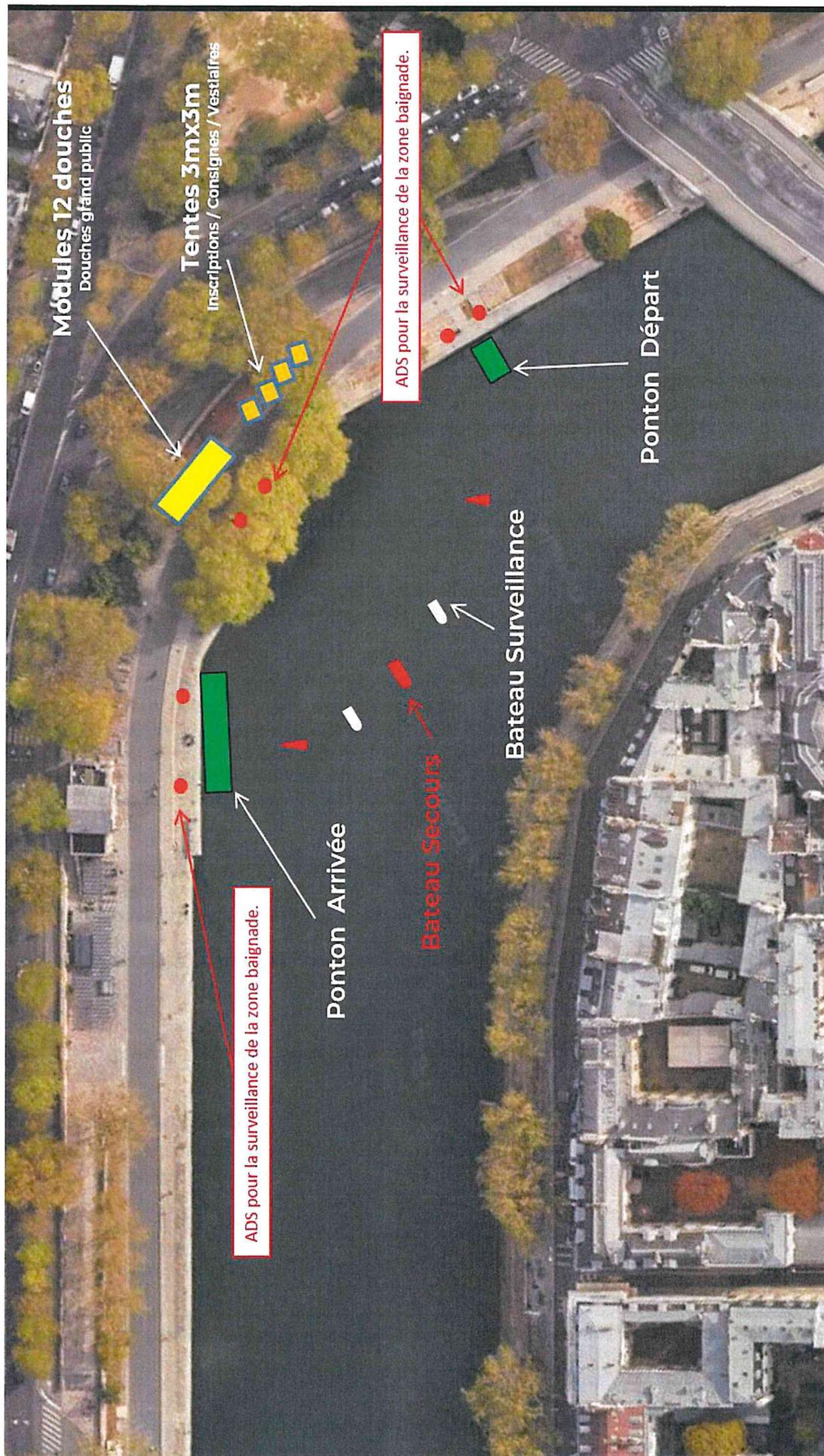
Sophie MARTINON

[NPP], exprimés en NPP/100 mL, sont légitimes pour déterminer la concentration des E. coli et des entérocoques intestinaux dans les eaux de baignade ».

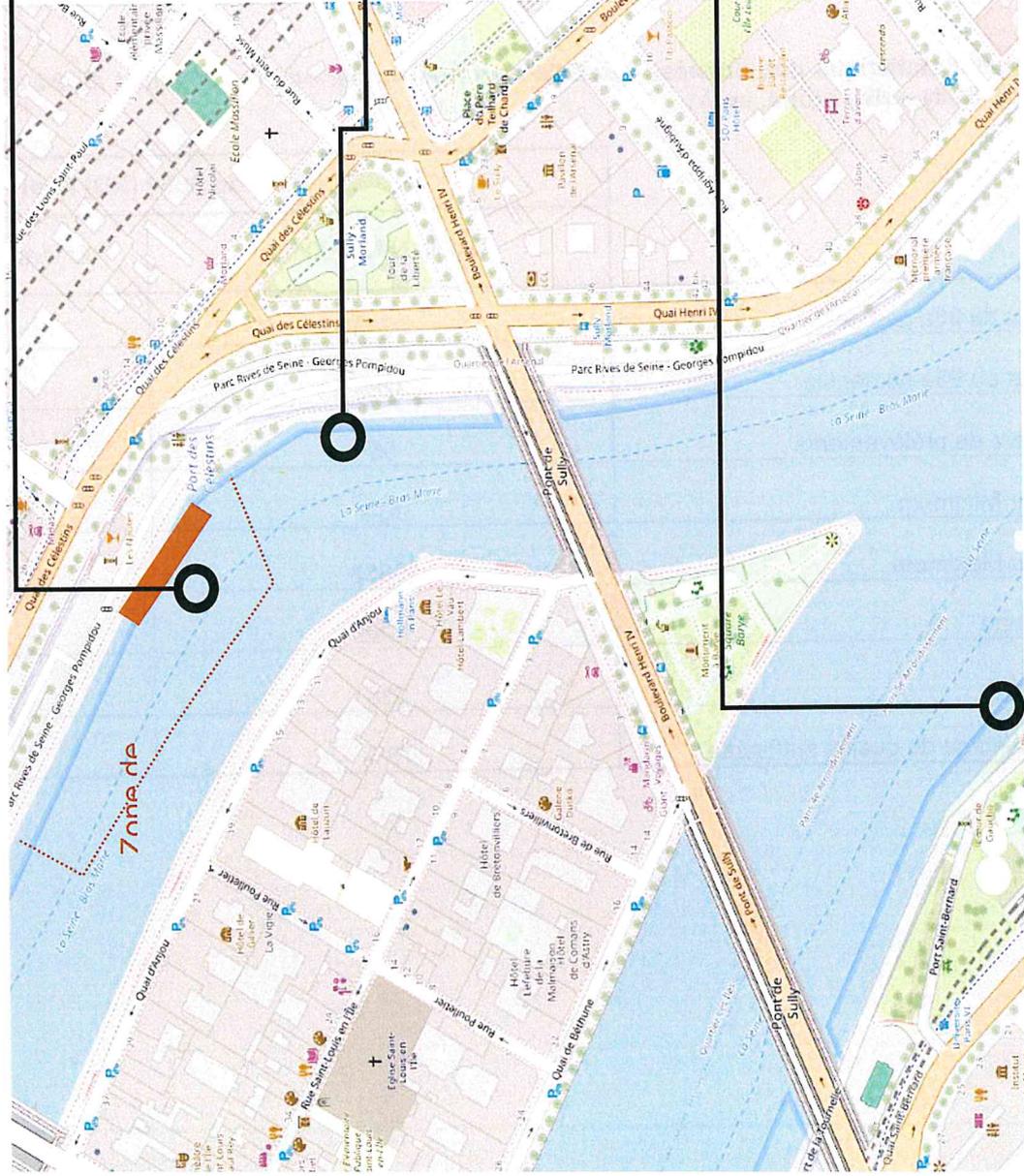
https://www.anses.fr/fr/system/files/ANSES_LHN_REFCSE_V3.pdf

³ <https://www.paris.fr/pages/meteo-de-la-seine-quelle-est-la-qualite-de-l-eau-du-fleuve-27467>

Annexe 1
Plan d'implantation de la baignade



Annexe 2
Cartographie des points de prélèvements au niveau du Bras Marie



PONT DE SULLY (RD) AVAL

- Méthodes d'analyse : Colilert et Enterolert
- Premier résultat : 1^{er} juillet 2024
- Dernier résultat connu : 24 août 2024
- Fréquence des prélèvements : quotidienne
- Méthodes d'analyse : normes ISO 9308-3 et ISO 7899-1

PONT DE SULLY (RD) AMONT

- Méthodes d'analyse : Colilert et Enterolert
- Premier résultat : 1^{er} juin 2024
- Dernier résultat connu : 30 juin 2024
- Fréquence des prélèvements : quotidienne
- Méthodes d'analyse : normes ISO 9308-3 et ISO 7899-1

QUAI SAINT BERNARD (RG)

- Méthodes d'analyse : Colilert et Enterolert
- Premier résultat : 1^{er} juillet 2024
- Dernier résultat connu : 24 août 2024
- Fréquence des prélèvements : quotidienne
- Méthodes d'analyse : normes ISO 9308-3 et ISO 7899-1

Annexe 3

Analyses de la qualité de l'eau de la Seine au niveau du pont de Sully, selon les méthodes colilert et enterolert

Traitement statistique des données quotidiennes pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2024 au niveau du Pont du Sully – rive droite, amont :

	Pont de Sully (RD) Amont	
	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)
Valeur du 90e percentile	4428	632
Valeur du 95e percentile	5656	861
Nombre de prélèvements	29	29
Valeur Minimum	480	51
Valeur Maximum	10462	1483
Moyenne	2240	287
Médiane	1723	160
Pourcentage de qualité suffisante	10%	79%

Traitement statistique des données quotidiennes pour la période du 1^{er} juillet au 24 août 2024 au niveau du Pont du Sully – rive droite, aval :

	Pont de Sully (RD) Aval	
	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)
Valeur du 90e percentile	2343	659
Valeur du 95e percentile	3289	1023
Nombre de prélèvements	55	55
Valeur Minimum	134	20
Valeur Maximum	19863	6867
Moyenne	1388	415
Médiane	638	108
Pourcentage de qualité suffisante	73%	82%

Traitement statistique des données quotidiennes pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2024 au niveau du Pont du Sully – rive droite, aval :

	Pont de Sully (RD) Aval	
	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)
Valeur du 90e percentile	2250	604
Valeur du 95e percentile	2989	903
Nombre de prélèvements	31	31
Valeur Minimum	279	20
Valeur Maximum	9804	3076
Moyenne	1285	343
Médiane	771	171
Pourcentage de qualité suffisante	71%	84%

Traitement statistique des données quotidiennes pour la période du 1^{er} août au 24 août 2024 au niveau du Pont du Sully – rive droite, aval :

	Pont de Sully (RD) Aval	
	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)
Valeur du 90e percentile	2335	745
Valeur du 95e percentile	3459	1218
Nombre de prélèvements	24	24
Valeur Minimum	134	31
Valeur Maximum	19863	6867
Moyenne	1522	509
Médiane	410	92
Pourcentage de qualité suffisante	75%	79%

Traitement statistique des données quotidiennes pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2024 au niveau du Quai Saint Bernard – rive gauche :

	Quai Saint Bernard (RG)	
	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)
Valeur du 90e percentile	2333	643
Valeur du 95e percentile	3146	1075
Nombre de prélèvements	31	31
Valeur Minimum	299	10
Valeur Maximum	10462	4352
Moyenne	1367	375
Médiane	683	85
Pourcentage de qualité suffisante	65%	81%

Traitement statistique des données quotidiennes pour la période du 1^{er} août au 24 août 2024 au niveau du Quai Saint Bernard – rive gauche :

	Quai Saint Bernard (RG)	
	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)
Valeur du 90e percentile	2222	800
Valeur du 95e percentile	3400	1335
Nombre de prélèvements	24	23
Valeur Minimum	148	20
Valeur Maximum	24196	12997
Moyenne	1640	742
Médiane	330	107
Pourcentage de qualité suffisante	79%	87%

Données quotidiennes brutes au niveau du Pont de Sully – rive droite, aval depuis le 1^{er} juillet 2024 :

Date	Pont de Sully (RD) Aval	
	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)
1-juil.-24	816	98
2-juil.-24	638	63
3-juil.-24	631	75
4-juil.-24	723	120
5-juil.-24	771	213
6-juil.-24	573	75
7-juil.-24	1246	201
8-juil.-24	888	181
9-juil.-24	455	63
10-juil.-24	2187	1317
11-juil.-24	780	175
12-juil.-24	3654	1396
13-juil.-24	3654	292
14-juil.-24	789	830
15-juil.-24	663	52
16-juil.-24	602	146
17-juil.-24	985	86
18-juil.-24	548	41
19-juil.-24	292	52
20-juil.-24	305	75
21-juil.-24	759	259
22-juil.-24	1616	323
23-juil.-24	565	231
24-juil.-24	583	52
25-juil.-24	336	20
26-juil.-24	279	41
27-juil.-24	9804	3076
28-juil.-24	1607	408

29-juil.-24	1467	262
30-juil.-24	771	171
31-juil.-24	839	249
1-août.-24	399	146
2-août.-24	3654	1145
3-août.-24	1314	238
4-août.-24	1187	1624
5-août.-24	759	183
6-août.-24	331	110
7-août.-24	754	108
8-août.-24	299	74
9-août.-24	269	41
10-août.-24	309	41
11-août.-24	318	31
12-août.-24	512	52
13-août.-24	134	84
14-août.-24	395	73
15-août.-24	288	75
16-août.-24	336	52
17-août.-24	309	41
18-août.-24	19863	6867
19-août.-24	1860	379
20-août.-24	432	97
21-août.-24	1664	520
22-août.-24	420	97
23-août.-24	448	41
24-août.-24	275	86

Données quotidiennes brutes au niveau du Quai Saint Bernard – rive gauche depuis le 1^{er} juillet 2024 :

Date	Quai Saint-Bernard (RG)	
	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)
1-juil.-24	984	203
2-juil.-24	631	183
3-juil.-24	933	171
4-juil.-24	857	98
5-juil.-24	776	75
6-juil.-24	906	74
7-juil.-24	471	52
8-juil.-24	488	74
9-juil.-24	591	52
10-juil.-24	2142	435
11-juil.-24	1043	156
12-juil.-24	10462	4352
13-juil.-24	1904	471
14-juil.-24	683	933
15-juil.-24	677	85
16-juil.-24	644	41
17-juil.-24	880	63
18-juil.-24	529	30
19-juil.-24	299	41
20-juil.-24	328	31
21-juil.-24	657	218
22-juil.-24	1162	98
23-juil.-24	426	10
24-juil.-24	443	10
25-juil.-24	464	30
26-juil.-24	512	75
27-juil.-24	7270	2613
28-juil.-24	2987	676
29-juil.-24	1071	120

30-juil.-24	318	41
31-juil.-24	836	120
1-août.-24	644	132
2-août.-24	4106	1201
3-août.-24	1043	250
4-août.-24	644	256
5-août.-24	399	31
6-août.-24	161	41
7-août.-24	148	63
8-août.-24	201	109
9-août.-24	279	41
10-août.-24	350	74
11-août.-24	309	95
12-août.-24	420	107
13-août.-24	288	
14-août.-24	256	20
15-août.-24	262	520
16-août.-24	279	98
17-août.-24	285	132
18-août.-24	24196	12997
19-août.-24	1725	231
20-août.-24	598	199
21-août.-24	1850	313
22-août.-24	426	75
23-août.-24	226	52
24-août.-24	259	31

Annexe 4
Données hebdomadaires brutes au niveau du Bras Marie et du Quai Saint Bernard depuis le 1^{er} juin 2024, selon les méthodes standardisées⁴

Date	Pont de Sully (RD) Amont		Pont de Sully (RD) Aval		Quai Saint Bernard (RG)	
	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)	E.coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100ml)
4-juin-24	1927	160	3564	330	9826	1599
12-juin-24	1752	109	1474	161	7683	485
19-juin-24	9826	1007	10687	1195	7101	1502
26-juin-24	981	177	1007	46	1047	110
2-juil.-24	430	94	412	93	773	195
9-juil.-24	375	77	606	93	858	46
24-juil.-24	882	161	787	109	549	77
31-juil.-24	312	110	371	109	1166	109
6-août.-24	234	77	347	30	251	46
14-août.-24	232	45	449	93	430	93

⁴ Selon les méthodes standardisées ISO9308-3 pour E.coli et ISO 7899-1 pour entérocoques